

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION  
A M. **Bourguignon** CONSERVATEUR RÉGIONAL  
DES BATIMENTS DE FRANCE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Le Ministre des Affaires Culturelles

Le Ministre de la Culture et de l'Environnement

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties ci-après désignées du château de SAINT-MACLOU (Eure) :

- les façades et les toitures du château (à l'exception des deux ailes ajoutées au 19ème siècle),
- la cour d'honneur,
- les douves avec leur pont,
- les perspectives nord et sud

figurant au cadastre, section B, sous les numéros 7 (château) d'une contenance de 9 a 68 ca, 6 (perspective nord, cour d'honneur et douves) d'une contenance de 3 ha 26 a 90 ca, 1 (perspective nord) d'une contenance de 29 a 83 ca, et 11 (perspective sud) d'une contenance de 4 ha 54 a 70 ca

rapport et enregistré à la CONSERVATION DES MONUMENTS  
de PONT-AUDEMER, le 19 JUIL. 1977  
Dépôt n° 596 volume 4635 p 11  
Régie Pont-audemer en relief (Sommeville n. 160)

Sal.	20 00
Total	30 00

LE CONSERVATEUR *h.i.*  
P. GERMANAZ  
*Charlemy*

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

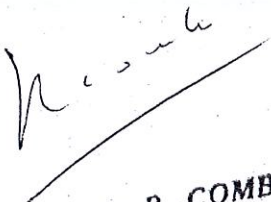
Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le - 7 JUIL. 1977

Pour le Ministre et par délégation :  
P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

Pour Ampliation,  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

  
Signé: R. COMBE

Département :  
EURE

Commune :  
SAINT-MACLOU

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 04/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pont-Audemer  
Avenue de l'Europe 27507  
27507 Pont-Audemer Cedex  
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33  
cdif.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

